



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO ZO-10-2024-1 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ZO-02-2014 AUX FINS D'AUTORISER
LES HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES ET DE CRÉER DES
NORMES ET DE LES AUTORISER DANS LA ZONE H-13.**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

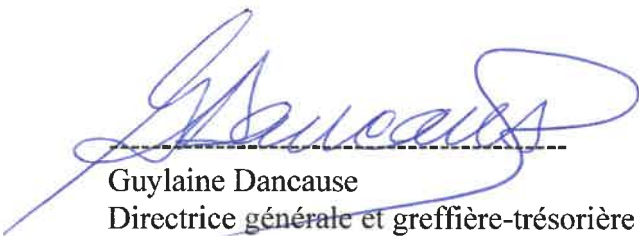
QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption à sa séance ordinaire du 18 novembre 2024 concernant projet de règlement numéro ZO-10-2024-1 modifiant le règlement de zonage numéro ZO-02-2014 aux fins d'autoriser les habitations unifamiliales jumelées et de créer des normes et de les autoriser dans la zone H-13, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi, 09 décembre 2024 à compter de 18h30, au lieu habituel des séances situé au 400, rue Notre-Dame à Saint-François-du-Lac, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

QUE l'objet de ce projet de règlement consiste d'autoriser les habitations unifamiliales jumelées et de créer des normes et de les autoriser dans la zone H-13 ;

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité aux heures ordinaires du bureau ;

DONNÉ à Saint-François-du-Lac, ce 25^{ème} jour de novembre de l'an deux mille vingt-quatre.



Guylaine Dancause
Directrice générale et greffière-trésorière